

Résumé du projet de recherche sur la validation d'un référentiel d'évaluation diagnostique en protection de l'enfance (demande de suites d'étude)

Le contexte

La loi réformant la protection de l'enfance du 5 mars 2007 est venue placer la question de l'évaluation diagnostique au cœur du dispositif de protection de l'enfance et en donner la responsabilité première aux Conseils généraux. Du fait de ces enjeux importants, la nécessité d'améliorer la manière dont sont conduites les évaluations des situations familiales s'est dessinée dans de nombreux rapports récents. Dans ce contexte, nous avons mené une étude, en réponse à l'appel d'offre ouvert 2006 de l'ONED sur l'élaboration et le test d'un référentiel d'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance, en partenariat avec quatre Conseils généraux— le Rhône (69), la Haute-Savoie (74), la Seine-et-Marne (77) et le Val-de-Marne (94). Au cours de cette étude, nous avons pu constater que la demande d'outils d'évaluation n'est pas seulement un processus « *top down* » venant des directions, mais aussi un processus « *bottom up* » qui rencontre un fort écho chez les professionnels de terrain. En effet, un consensus semble actuellement s'opérer sur la nécessité de se doter d'outils d'évaluation et de trianguler les approches évaluatives.

Les objectifs

Face aux attentes formulées par les Conseils généraux partenaires, qui se sont saisis de l'outil, nous souhaitons demander une suite d'étude afin de pouvoir procéder à la validation scientifique du référentiel élaboré. En effet, si le référentiel est amené à être utilisé, il est nécessaire qu'il soit validé, afin que les conditions de son utilisation et les résultats obtenus soient fiabilisés. Aussi cette étude visera à s'assurer que la construction opérée par le référentiel est valable scientifiquement.

La méthode

L'étude de validité sera réalisée sur des études de cas représentatives statistiquement (environ 100) dans les quatre départements partenaires (69, 74, 77, 94) ainsi que dans les autres départements et établissements se montrant intéressés. Ceci après que les professionnels aient reçu une formation à l'utilisation du référentiel.

Nous concentrerons notre étude de validité sur quatre méthodes principales qui nous semblent les plus appropriées à l'outil construit (qui est un outil clinique et non un outil psychométrique) et à ce que l'on cherche à mesurer :

- l'étude de la pertinence
- l'étude de la fidélité inter correcteur, (inter-juges/concordance) qui est prioritaire
- l'étude de la validité critériée concomitante et concurrente
- l'étude de l'applicabilité

Les méthodes de validation proposées, présentent chacune un éclairage sur l'outil et ses caractéristiques mais comportent également des difficultés et des limites. Elles sont cependant nécessaires pour s'assurer que la construction opérée par le référentiel est valable scientifiquement. Ceci afin que le référentiel puisse par la suite être utilisé en étant validé.